

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

### **Séance extraordinaire du 15 novembre 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 15 novembre 2010 à 19h30, au 2<sup>e</sup> étage de la salle municipale, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19h30.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
- 3- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 4- Quai municipal au lac des 31 milles – Paiement final
- 5- Contrats de cueillette des matières résiduelles et cueillette des matières recyclables
- 6- Varia
- 7- Période questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil, tel que requis par le Code municipal du Québec.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2010-11-15-272

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire en y ajoutant les points suivants à Varia :

- A- Rémunération des pompiers volontaires
- B- Glissière de sécurité

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité**

M.B. 2010-11-15-273

**Considérant** que Monsieur Réjean Major, maire de la municipalité de Bouchette, a présenté et déposé son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité selon l'article 955 du Code municipal en vue de l'adoption prochaine des prévisions budgétaires 2011 ;

**Considérant** les discussions relatives au contenu du rapport du maire;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, tel que présenté par le maire, selon l'article 955 du Code municipal, et d'en faire publication dans un journal, conformément aux dispositions de la loi. La dépense de publication sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

#### **Note au procès-verbal**

Les membres du conseil municipal ont tous déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

### **4. Quai municipal au lac des 31 milles – Paiement final**

M.B. 2010-11-15-274

**Considérant** la résolution M.B. 2010-07-05-172 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2010 ;

**Considérant** la résolution M.B. 2010-07-19-183 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 19 juillet 2010;

**Considérant** que le quai a été livré par le fournisseur;

**Considérant** la réception de la facture finale de monsieur Allan MacKenzie, facture au montant de 2672.26\$;

**Considérant** que cette facture inclut un extra en ce qui concerne la construction d'une rampe d'accès;

**Considérant** que cette rampe d'accès devait être construite pour que le quai soit fonctionnel;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement final de la facture relative à la construction du quai municipal installé à la rampe de mise à l'eau au Lac des Trente-et-un Mille et ce, au montant de 2672.26\$ à Monsieur Allan Mackenzie. Les dépenses reliées à la construction de ce quai sont imputées au poste « Immobilisations » (03-600-00-000).

**Adoptée à l'unanimité**

## 5. Contrats de cueillette des matières résiduelles et cueillette des matières recyclables

M.B. 2010-11-15-275

**Considérant** la demande de l'entrepreneur responsable des contrats de cueillette des matières résiduelles et recyclables;

**Considérant** que cette demande consiste à la remise des garanties d'exécution déposées pour ces deux contrats;

**Considérant** que les présents contrats se terminent le 31 décembre prochain;

**Considérant** que la municipalité est entièrement satisfaite des bons services de l'entrepreneur;

**Considérant** que la municipalité s'apprête à retourner en appel d'offres pour la prochaine année pour ces contrats;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacorix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à remettre les garanties d'exécution à l'entrepreneur et ce, pour le contrat de cueillette des matières résiduelles #2010-01 et le contrat de cueillette des matières recyclables #2010-02.

**Adoptée à la majorité**

### **Note au procès-verbal**

La conseillère au siège numéro 2, Michelyne Bélair, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

## **Contrats de cueillette des matières résiduelles et cueillette des matières recyclables**

M.B. 2010-11-15-276

**Considérant** la résolution M.B. 2010-10-04-238 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2010;

**Considérant** que le comité formé pour l'étude des deux devis se rencontrera prochainement;

**Considérant** que ce comité décidera du terme du prochain contrat relatif à ces deux services municipaux;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public pour le contrat de cueillette des matières résiduelles et pour le contrat de cueillette des matières recyclables et ce, selon les termes que le comité de sélection aura décidés. La dépense reliée à la publication de l'avis sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

## 6. Varia

## **A- Rémunération des pompiers volontaires**

M.B. 2010-11-15-277

**Considérant** que présentement et suite à une demande de leur part, certains pompiers volontaires reçoivent toujours leur rémunération par voie de chèque papier;

**Considérant** la résolution M.B.2007-06-04-118 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2007;

**Considérant** qu'avec cette résolution, les membres du conseil mandataient la directrice générale pour qu'elle verse la rémunération des pompiers volontaires par chèque papier et ce, à ceux qui le désiraient;

**Considérant** le travail supplémentaire nécessaire pour exécuter ce travail de même que les coûts reliés à cette façon de faire;

**Considérant** que tous les employés de la municipalité de Bouchette reçoivent leur rémunération par dépôt direct dans leur compte bancaire respectif;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale afin qu'elle verse la rémunération des pompiers volontaires de la même façon que pour tous les employés municipaux, soit par dépôt direct.

**Adoptée à l'unanimité**

## **B- Glissière de sécurité**

### **Note au procès-verbal**

Des discussions ont lieu en ce qui concerne la nécessité de procéder à l'installation d'une glissière de sécurité entre le 54 et le 58 rue du Pont et ce, pour une question de sécurité des usagers de cette route, surtout les piétons. Ces travaux seront exécutés à même le budget général de voirie.

## **7. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

## **8. Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2010-11-15-278

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 21h15.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Réjean Major*  
Maire

---

*Claudia Lacroix* g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière